

DEMANDE DE DEROGATION A LA CARTE SCOLAIRE POUR L'ENSEIGNEMENT
A L'INTERIEUR DU PERIMETRE DE LA COMMUNE
Année scolaire 2018 – 2019

**Les dossiers sont à déposer impérativement au plus tard le 04 mai 2018.
Aucun dossier ne sera accepté après cette date.**

- Enfant dont la famille est domiciliée à Valenciennes – **Ecole de secteur** :
- Enfant dont la famille réside dans une autre commune – **Commune** :
(Dans ce cas, demander à la mairie de votre résidence l'autorisation de scolariser votre enfant à Valenciennes)



Les parents qui souhaitent inscrire leur enfant dans une autre commune doivent formuler leur demande par écrit à Monsieur le Maire.

MAIRIE DE VALENCIENNES – SERVICE EDUCATION – BP N°90339 – 59304 VALENCIENNES CEDEX
Tél : 03 27 22 59 51 – Fax : 03 27 22 57 53 – www.valenciennes.fr

A REMPLIR PAR LES PARENTS

Un dossier illisible ou incomplet ne sera pas instruit.

NOM et prénom de l'enfant

Date de naissance/...../..... Sexe : Masculin Féminin

ECOLE SOUHAITEE POUR LA RENTREE 2018/2019 :

MATERNELLE (nom de l'école souhaitée)

Classe : Toute petite section Petite section Moyenne section Grande section

ELEMENTAIRE (nom de l'école souhaitée)

Classe : CP CE1 CE2 CM1 CM2

Etablissement d'origine de l'enfant (si celui-ci a déjà été scolarisé) :

..... Classe :

NOM/Prénom de la Mère

Date de Naissance/...../..... Profession

Employeur* (* joindre attestation)

NOM/Prénom du Père

Date de Naissance/...../..... Profession

Employeur* (* joindre attestation)

☎ (mère)/...../...../...../..... ☎ (père) :/...../...../...../.....

Adresse

Code Postal..... Ville.....

A titre d'information, tarifs de la restauration scolaire 2018/2019

- tarif social	1.73 €le repas
- tarif réduit	3.30 €le repas
- tarif maternelle Valenciennois	3.75 €le repas
- tarif élémentaire Valenciennois	4.20 €le repas
- tarif maternelle non Valenciennois	5.50 €le repas
- tarif élémentaire non Valenciennois	5.95 €le repas

Motif invoqué pour présenter la demande de dérogation (pour un enfant de 3 ans et plus le jour de la rentrée) :

- Frère ou sœur dans la même école – Indiquer la classe :
- Raison impérieuse – médicale ou autre (fournir un certificat)
- Problème de garderie
 - Enfant gardé par une nourrice (fournir justificatif)
 - Enfant gardé par les Grands-Parents (fournir attestation sur l'honneur et justificatif de domicile)
- Autres (à préciser)

Remarques :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait àle

Signature des parents obligatoires

→ EN FONCTION DES MOTIVATIONS JUSTIFIANT VOTRE DEMANDE ET POUR QUE CELLE-CI PUISSE ÊTRE PRISE EN COMPTE, VOUS DEVEZ FOURNIR :

Dans tous les cas : une attestation de l'employeur de chaque parent, un justificatif de domicile.

Eventuellement : les nom et adresse (avec justificatif de domicile) de la personne assurant la garde de l'enfant sur Valenciennes avant ou après la classe et son lien avec les parents

Les dossiers sont à déposer impérativement au plus tard le 04 mai 2018 et seront examinés début juin en fonction des critères de priorité, sachant que les places sont attribuées en fonction des priorités ci-dessous :

- ❶ Enfants de 3 ans et plus le jour de la rentrée dont les parents résident dans le secteur de rattachement à l'école,
- ❷ Enfants de 3 ans et plus le jour de la rentrée ayant un frère ou une sœur déjà scolarisé(e) dans le même groupe scolaire (lorsque toutes les inscriptions correspondant au premier cas ci-dessus ont été faites),
- ❸ Enfants de 3 ans et plus dont les parents ont leur domicile à Valenciennes et justifient d'une raison impérieuse pour motiver leur demande (lorsque tous les enfants, répondant aux critères 1 et 2 ont été inscrits),
- ❹ Autres enfants (s'il reste de la place).

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

DEMANDE ACCEPTEE

DEMANDE REFUSEE

OBSERVATIONS :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Service Education et la Caisse des Ecoles de Valenciennes pour la création des fiches familles dans le cadre des services proposés (inscriptions scolaires, accueils périscolaires et extrascolaires)

Elles sont conservées pendant une période de 11 ans maximum au service Education, Caisse des écoles, aux écoles et au Trésor Public.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le service éducation de la ville de Valenciennes.



**Ville de
Valenciennes**